



Bureau  
international  
du Travail

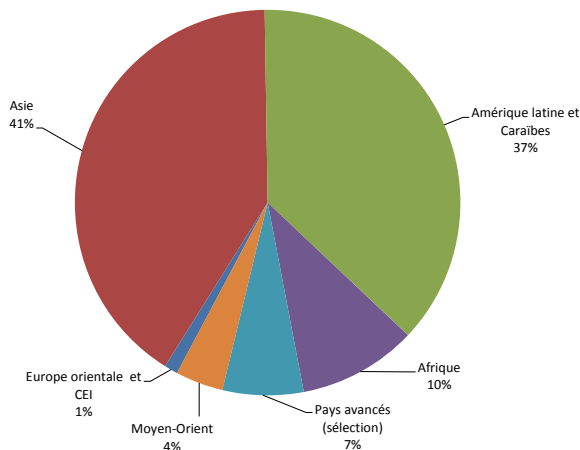
# Les travailleurs domestiques en Afrique: une vue d'ensemble

Bureau international du Travail  
**Faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques en Afrique:  
forum de partage des connaissances**  
Dar es Salaam, Tanzanie, 28-30 mai 2013

## Les travailleurs domestiques: combien sont-ils?

Selon les statistiques officielles de l'emploi, on estime que 5,2 millions de travailleurs sont employés comme travailleurs domestiques en Afrique, ce qui en fait le troisième plus grand employeur de travailleurs domestiques, après l'Asie et l'Amérique latine.

Distribution des travailleurs domestiques par région, estimations pour 2010



Ce nombre est toutefois largement considéré comme sous estimé dans une région où nombreux sont ceux qui disent que «presque tout le monde a un travailleur domestique» et que «même les travailleurs domestiques dans les zones urbaines ont eux-mêmes des travailleurs domestiques». Au Ghana, par exemple, on estime généralement qu'il y a au moins un travailleur domestique dans chaque maison, et dans de grandes maisons, il pourrait y en avoir autant que six.<sup>1</sup>

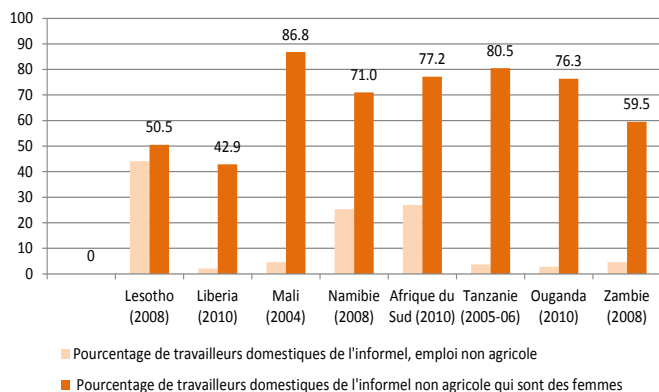
Il existe trois explications principales de ces nombres peu élevés en Afrique: d'abord, les données de l'emploi font défaut et sont insuffisamment ventilées pour de nombreux pays africains; en deuxième lieu, les enquêtes sur la population active ne parviennent pas à reconnaître et à bien rendre les formes moins visibles du travail domestique, comme celles du travail domestique des enfants et la servitude domestique et; troisièmement, les travailleurs domestiques ne sont pas reconnus comme des travailleurs par les ménages qui les emploient, ni par les travailleurs eux-mêmes d'ailleurs.

En raison de la stigmatisation sociale, les travailleurs domestiques peuvent refuser de s'identifier. Dans certains cas, les modalités du travail domestique peuvent être fondées sur les pratiques traditionnelles d'obligations mutuelles entre les ménages, considérées comme des arrangements de parenté, et non pas des relations de travail.

### Une main-d'œuvre importante

Les données officielles disponibles montrent que les travailleurs domestiques représentent au moins 4,9 pour cent du total de l'emploi salarié. Environ les trois quarts des emplois non agricoles en Afrique sont informels et la majorité des nouveaux emplois étant informel, le travail domestique est en pleine expansion. Le travail domestique représente 44 pour cent de l'emploi informel non agricole au Lesotho (2008) et 27 pour cent en Afrique du Sud (2010).<sup>2</sup>

### Travailleurs domestiques dans l'économie informelle



Source: BIT.2012. Nouvelle base de données améliorée sur l'emploi informel, produite par le BIT en partenariat avec WIEGO. Bureau International du Travail: Genève. [http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/WCMS\\_179795/lang-en/index.htm](http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/WCMS_179795/lang-en/index.htm)

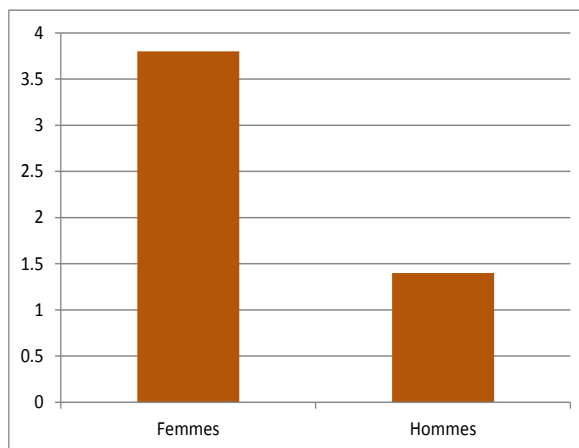
### Un secteur dominé par des femmes

Principalement accompli par des filles et des femmes, le travail domestique est pour elles une source très importante d'emploi salarié. De toutes les salariées en Afrique, 13,6 pour cent sont des travailleuses domestiques. En Afrique du Sud (2010), plus des trois quarts des travailleurs domestiques étaient des femmes, et en Ethiopie (2005), la part des femmes dans le secteur était de 91 pour cent.

La pauvreté chronique et les inégalités qui se creusent, la mortalité due au VIH/sida, le manque d'établissements d'enseignement et l'héritage de la servitude domestique de la période coloniale, sont au nombre les facteurs qui expliquent la taille croissante du secteur du travail domestique. Pour la plupart des filles et des femmes qui fuient

la pauvreté et le manque d'emplois dans les zones rurales, le travail domestique est le métier qui ouvre facilement la porte d'entrée vers les villes.

### Travailleurs domestiques par sexe, Afrique (millions)



Source: BIT.2013. Travailleurs domestiques de par le monde: Statistiques mondiales et régionales et étendue de la protection juridique. Bureau International du Travail: Genève

### Les enfants travailleurs domestiques

En Afrique subsaharienne, 65 millions d'enfants, soit 1 sur 4, sont des enfants travailleurs.<sup>3</sup> En raison du caractère caché du travail des enfants dans le cadre du travail domestique, il est difficile d'obtenir des données représentatives. Néanmoins, il s'agit d'un problème grave en Afrique.<sup>4</sup> Au Kenya, en 2006, le BIT a estimé à environ 200.000 le nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans qui étaient engagés dans le travail domestique.<sup>5</sup> Ce qui s'explique en partie par le fait que les enfants placés en famille d'accueil sont de plus en plus exposés à des situations d'exploitation. La distinction entre «l'aide apportée en travaillant dans la maison d'un parent» et le travail accompli comme employé peut être floue et ambiguë. L'inégalité des avantages et une réalité qui existe et les enfants en famille d'accueil peuvent finir par ne plus aller à l'école, mais finir au contraire comme domestiques.<sup>6</sup> Au Ghana, en 2005, une étude a montré que 8 pour cent des enfants placés en famille d'accueil étaient âgés de moins de 10 ans et que 14 pour cent avaient entre 10 et 12 ans.<sup>7</sup> Partout en Afrique, plus de filles que de garçons courent le risque de devenir des travailleuses domestiques.



Source: BIT.2013. Travailleurs domestiques de par le monde: Statistiques mondiales et régionales et étendue de la protection juridique. Bureau International du Travail: Genève

## **Migration interne et internationale du travail**

Les déplacements géographiques en Afrique demeurent largement internes, en l'espèce des zones rurales vers les centres urbains et des zones rurales vers d'autres zones rurales, alors que la migration internationale reste dans une large mesure à l'intérieur du continent. Avec peu de ressources, les travailleurs domestiques sont la plupart du temps des migrants des zones rurales les plus pauvres à l'intérieur du même pays ou des migrants de pays limitrophes de la région. L'Afrique du Sud est le plus pays qui accueille le plus grand nombre de travailleurs immigrés dont la plupart sont originaires du Zimbabwe, du Malawi, du Mozambique et de la Tanzanie. L'Ethiopie devient de plus en plus le pays d'origine des travailleurs domestiques des pays du CCG, du Liban et de la Jordanie. En 2011, on estime que 100.000 travailleurs domestiques (essentiellement des femmes) l'ont quittée par voies légales. Cependant, beaucoup plus d'émigrés utilisent d'autres canaux clandestins, en passant par ladite route du désert ou par des opérations d'agences de l'emploi privées non enregistrées.<sup>8</sup>

### **Salaires et conditions de travail**

Comme dans la plupart des régions du monde, les salaires des travailleurs domestiques en Afrique sont nettement inférieurs aux salaires perçus par les autres travailleurs. En Tanzanie (2006), les travailleurs domestiques gagnaient environ 23,9 pour cent du salaire moyen. Au Botswana (2005/06), les travailleurs domestiques gagnaient environ 14% du salaire moyen.<sup>9</sup> En Namibie (2008), une enquête sur la population active a révélé que 60 pour cent des travailleurs domestiques ont gagné moins de 600 dollars namibiens (N\$).<sup>10</sup> Ces salaires extrêmement bas sont beaucoup moins courants dans le secteur formel, où seuls 7 pour cent des employés gagnaient entre 1 N\$ et 599 N\$ en 2008.<sup>11</sup> En Afrique du Sud, les travailleurs vaquant à des tâches domestiques gagnent 15 pour cent de moins que les autres travailleurs du seul fait de leur profession, même s'ils sont du même âge, du même sexe et ont le même niveau d'instruction.<sup>12</sup>

Les longues heures de travail sont caractéristiques des travailleurs domestiques, en particulier de ceux

qui sont logés par leurs employeurs. En Namibie (2007), les travailleurs domestiques travaillaient 62 heures par semaine en moyenne et en Tanzanie (2006) les travailleurs domestiques travaillaient 63 heures par semaine en moyenne.

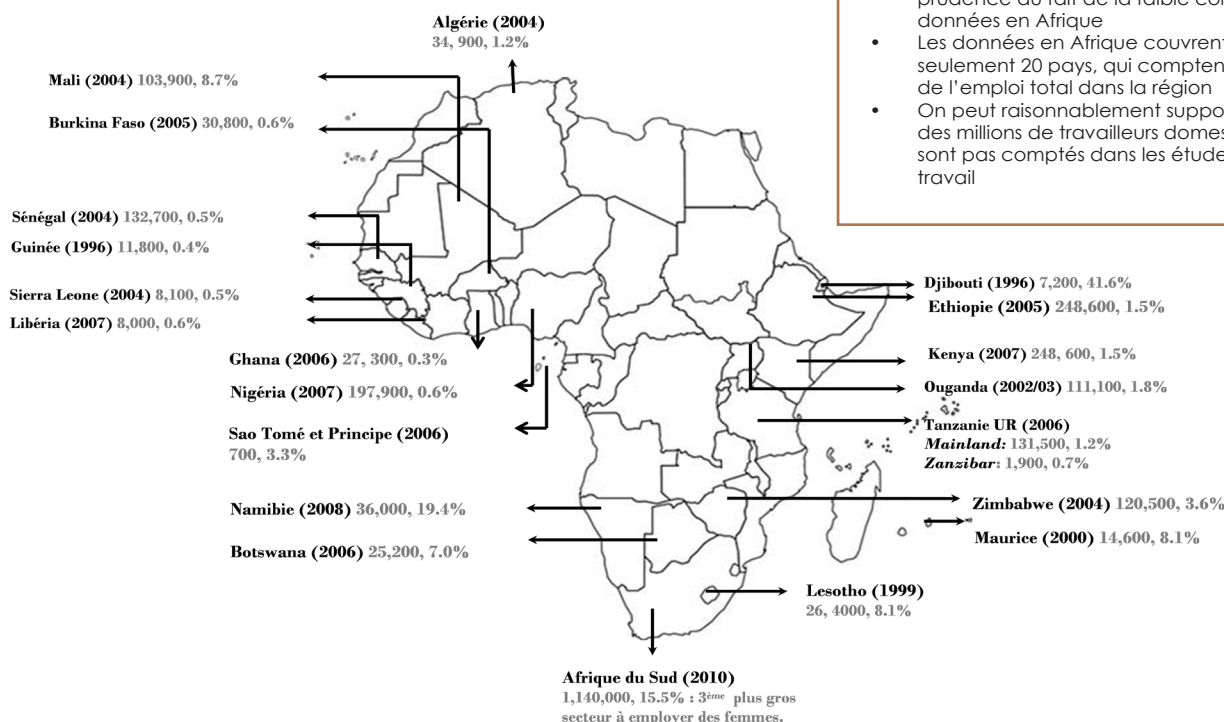
### **Couverture par le droit du travail**

Les recherches de l'OIT sur l'étendue de la protection juridique des travailleurs domestiques montrent que la grande majorité des travailleurs domestiques en Afrique, sous une forme ou une autre, relèvent de la couverture juridique de la législation du travail.<sup>13</sup> Le schéma le plus courant étant que les lois générales du travail règlementent partiellement le travail domestique parallèlement aux instruments spécifiques aux travailleurs domestiques. Par exemple, les travailleurs domestiques en Afrique du Sud sont couverts par la Loi sur les conditions de base de l'emploi de 1997, alors que la détermination par secteur n° 7 adoptée en vertu de la Loi prévoit des normes de travail plus détaillées pour les travailleurs domestiques. De même, en Zambie, l'Arrêté 2011 sur les salaires minimums et les conditions d'emploi (travailleurs domestiques) a été promulgué en vertu de la Loi sur les salaires minimums et les conditions d'emploi. Au Sénégal, les dispositions du Code du travail pour certaines questions s'appliquent aux travailleurs domestiques, telles que les contrats, les congés ou les fiches de paie, alors que les conditions générales d'emploi sont énoncées dans le Décret publié par le Ministère du Travail (Décret n° 0974 du 23 Janvier 1968).

En ce qui concerne les domaines spécifiques de protection sociale, l'OIT estime que 70 pour cent des travailleurs domestiques en Afrique bénéficient de la limitation du travail hebdomadaire aux horaires normaux, sur un pied d'égalité avec les autres travailleurs. Environ 57 pour cent ont les mêmes droits aux congés annuels que les autres travailleurs, tandis que 87 pour cent sont couverts par le salaire minimum de même qu'une couverture similaire, en application de la loi, existe en matière de protection de la maternité. Une question importante qui se pose, cependant, est de savoir à quel point les travailleurs domestiques jouissent de ces droits en pratique et quelles sont les stratégies nécessaires pour faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques.

## Prévalence du travail domestique et pourcentage de travailleurs domestiques du sexe féminin, en Afrique

- On compte 5.2 millions de travailleurs domestiques
- Le travail domestique représente 4.9% de l'emploi salarié total
- Ces chiffres doivent être lus avec prudence du fait de la faible collection de données en Afrique
- Les données en Afrique couvrent seulement 20 pays, qui comptent pour 62% de l'emploi total dans la région
- On peut raisonnablement supposer que des millions de travailleurs domestiques ne sont pas comptés dans les études sur le travail



Source: BIT 2013. Domestic Workers Across the World: Global and regional statistics and the extent of legal protection. Bureau international du Travail: Genève.

<sup>1</sup> Leadership and Advocacy for Women in Africa-Ghana, LAWA-Ghana. 2003. *Les Travailleurs domestiques au Ghana: Les premiers à se lever et les derniers à aller se coucher*. Washington: GULC.

<sup>2</sup> BIT 2012. Nouvelle base de données améliorée sur l'emploi informel, produite par le BIT en partenariat avec WIEGO. Bureau International du Travail: Genève.

<sup>3</sup> BIT 2010. *Accélérer l'action contre le travail des enfants: Rapport mondial du BIT sur le travail des enfants*. Bureau International du Travail: Genève.

<sup>4</sup> D. Thorsen. 2012. *Child domestic workers. Evidence from West and Central Africa* (enfants travailleurs domestiques. Données probantes de l'Afrique de l'Ouest et centrale), UNICEF, avril. BIT 2006.

<sup>5</sup> BIT 2006. *Bonnes pratiques naissantes pour l'action de lutte contre le travail domestique des enfants au Kenya, en Tanzanie et en Zambie*. Bureau International du Travail: Genève.

<sup>6</sup> Human Rights Watch, 2012. *Lonely servitude. Child domestic labor in Morocco*, HRW, Nov. 2012; Confederation syndicale internationale, Dec. 2009: *Vision Syndicale Numéro 16*; M. Jacquemin, « "Petites nièces" et "petites bonnes" à Abidjan. Les mutations de la domesticité juvénile », cité dans *Travail, Genre et sociétés*, No. 22 édité par A. Michel, A. Fine, et I. Puech (Broché : 2009) ; Le Monde, May 2010. « Au Maroc les "Petites Bonnes" se comptent par dizaines de milliers », [http://www.lemonde.fr/planete/article/2010/05/11/au-maroc-les-petites-bonnes-se-comptent-encore-par-dizaines-de-milliers\\_1349313\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2010/05/11/au-maroc-les-petites-bonnes-se-comptent-encore-par-dizaines-de-milliers_1349313_3244.html) ; UNICEF, Nov. 2010. "Senegalese Girls Forced to Drop out of School and Work as Domestic Help", [http://www.unicef.org/education/senegal\\_56856.html](http://www.unicef.org/education/senegal_56856.html) ; Human Rights Watch, June 2007. *Bottom of the ladder: Exploitation and abuse of girl domestic workers in Guinea*, (Vol. 19 No.8(A)).

<sup>7</sup> Apt. N.(2005). *Une étude du travail domestique des enfants et du placement en familles d'accueil dans la région Nord et du Haut Ghana oriental*. UNICEF.

<sup>8</sup> Commission européenne 2011. *Programme thématique de coopération avec des pays tiers dans les domaines de la Migration et de l'Asile*. Formulaire de demande de subvention.

<sup>9</sup> BIT 2013. *Travailleurs domestiques de par le monde: Statistiques mondiales et régionales et étendue de la protection juridique*. Bureau International du Travail: Genève.

<sup>10</sup> Ibidem

<sup>11</sup> D. Budlender, 2011. *Emploi informel en Namibie en 2008*, Bureau International du Travail: Genève.

<sup>12</sup> Ibidem.

<sup>13</sup> BIT 2013. *ibidem*.

### Département des Conditions de Travail et d'Égalité

Bureau international du Travail  
Route des Morillons 4  
1211 Geneva 22  
Suisse  
Tel. +41 22 799 67 54  
Fax. +41 22 799 84 51  
travail@ilo.org  
www.ilo.org/travail

### Bureau Régional de l'OIT pour l'Afrique

P.O. Box 2788  
Addis Ababa  
Ethiopie  
Tel. +251 1 15 44 44 80  
Fax. +251 1 15 44 55 73  
addisababa@ilo.org  
www.ilo.org/addisababa